

# République Française

## Mairie de Clermont le Fort

### COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE CLERMONT-LE-FORT DU 19 JUIN 2015

**Présents :** Nicole AERN, Xavier BELLAMY, Gérard BOUDON, Jean Paul CARDALIAGUET, Jean-Jacques CAZALBOU, Geneviève DURAND-SENDRAIL, Bernard FERRARI, Elisabeth GIACHETTO, Christian HUGUES, Gérald LAGACHERIE, Jean-Pierre LAGUENS, Leanne PITCHFORD,

**Personnes excusées ayant donné pouvoir :** Sandra DELGADO, Romain MALPAS, François MARTINEZ.

Gérald LAGACHERIE, Adjoint au Maire, ouvre la séance. Il donne lecture de l'ordre du jour et constate que trois pouvoirs ont été remis par les absents. Ensuite il confie la présidence à la doyenne des conseillers municipaux pour procéder à l'élection du Maire. Geneviève DURAND-SENDRAIL au préalable souhaite donner lecture du texte ci-joint :

*« En tant que doyenne de cette assemblée, il me revient de présider le premier moment de ce conseil jusqu'à ce que le Maire qui va être élu vienne occuper sa place.*

*Je profite de ce bref moment pour faire entendre notre inquiétude, nous les six conseillers qui depuis six mois ont été minoritaires et réduits au silence.*

*L'unité initiale de notre équipe s'est brisée sur une question de principe, une divergence que je qualifierai de philosophique : qu'est-ce qu'être « apolitique » ? Ce qui supposait qu'on s'accorde sur la définition à donner au mot de politique ! Discuter de ces notions est très souhaitable, mais s'en servir pour bloquer la gestion des affaires ordinaires s'est révélé catastrophique.*

*Nous désapprouvons l'attitude de nos collègues majoritaires vis-à-vis de ceux et celles qui pendant la première année de leur mandat se sont mis au travail et ont donné beaucoup de leur temps pour administrer la commune.*

*Confrontés à un bloc de 8 personnes qui a paralysé, pas ses votes et ses absences, les affaires de la commune, nous avons continué à assurer les tâches qui nous étaient confiées.*

*Certains d'entre nous auraient souhaité exprimer personnellement leur malaise, blessés qu'ils sont par des attitudes difficiles à comprendre et à accepter. Je n'ai pu vous les transmettre aujourd'hui.*

*Tous les six nous gardons l'espoir qu'une meilleure coopération sera possible sur les nombreux chantiers pour lesquels les Clermontois attendent une action efficace ».*

# République Française

## Mairie de Clermont le Fort

### 1. Election du Maire :

Nicole AERN et Xavier BELLAMY sont nommés assesseurs.

Les candidats au poste de Maire sont Christian HUGUES et Gérard LAGACHERIE.

Après avoir procédé au vote par scrutin secret, il est procédé au dépouillement :

Christian HUGUES	8 voix
Gérard LAGACHERIE :	6 voix
Nul :	1 voix

**Christian HUGUES est élu Maire.**

Christian HUGUES prend la présidence de la séance et s'exprime devant le conseil municipal et devant le public.

Il évoque les attentes et les espoirs générés par l'élection municipale d'Elisabeth BARRAL l'année dernière et les déceptions accumulées au fil des mois au regard des décisions prises, qu'elles soient politiques ou relatives à la gestion. Il affirme que ces différends tiennent à la fonction exercée et non à la personne et appelle de ses vœux le retour aux relations de voisinage qui prévalaient avant les élections.

Il se tourne vers Jean-Jacques GIACHETTO, candidat malheureux à l'élection municipale partielle, pour lui témoigner sa reconnaissance pour son investissement bénévole au service de la commune depuis une année. Il l'invite à prolonger son engagement à l'avenir.

S'adressant à Bernard FERRARI, nouvellement élu au conseil municipal, il indique que son élection constitue, pour lui, une triple satisfaction : elle permet que l'un des membres de l'équipe battue aux élections municipales de l'année passée puisse s'exprimer en conseil municipal ; elle permet une représentation du quartier de la Marquemale au sein du conseil ; enfin, elle permet d'accueillir au sein du conseil le président de l'une des associations clermontoises.

Il interpelle ensuite les conseillers municipaux signataires de la déclaration préliminaire pour leur indiquer qu'il comprend comment les mois écoulés ont pu être douloureux pour les uns et les autres. Il s'appuie sur la dernière phrase de cette déclaration pour, à son tour, faire un appel en faveur d'un réel travail en commun au sein de l'équipe municipale. À cet effet, il indique qu'il s'entretiendra dans les prochains jours avec chacun des conseillers municipaux pour dresser le bilan de l'année écoulée et étudier les conditions dans lesquelles chacun pourra contribuer à la réussite de l'action communale, dans le respect des engagements électoraux.

Enfin, il remercie les clermontois pour leur patience, à la fois pendant la période de tension au sein du conseil municipal ayant abouti à la démission du Maire puis au cours de la période de transition qui a donné lieu à l'élection partielle pour reconstituer le conseil municipal et permette l'élection du nouveau Maire.

# République Française

## Mairie de Clermont le Fort

### 2. Election des Adjoints :

Christian HUGUES indique que, bien que le Code Général des Collectivités Territoriales permette l'élection d'un nombre maximum de quatre adjoints, il souhaite travailler, dans un premier temps, avec une équipe réduite de deux adjoints. Il affirme qu'il envisagera, au cours des prochains mois et des prochaines années, d'intégrer de nouveaux adjoints, en fonction de l'engagement de chacun des conseillers municipaux au bénéfice de la commune.

Il propose Xavier BELLAMY en tant que Premier Adjoint.

Le résultat du dépouillement est le suivant :

Xavier BELLAMY	8 voix
Gérald LAGACHERIE	6 voix
Nul	1 voix

**Xavier BELLAMY est proclamé 1<sup>er</sup> Adjoint.**

Il propose ensuite Sandra DELGADO en tant que Deuxième Adjointe.

Le résultat du dépouillement est le suivant :

Sandra DELGADO	8 voix
Gérald LAGACHERIE	6 voix
Nul	1 voix

**Sandra DELGADO est proclamée 2<sup>ème</sup> Adjointe.**

### 3. Désignation des Conseillers Communautaires

Christian HUGUES, rappelle que, conformément à l'article L 273-11 du Code Electoral, le Conseiller Communautaire dans les communes de moins de 1000 habitants est désigné suivant l'ordre du tableau, ainsi :

**Le Conseiller Communautaire est Christian HUGUES**

**Le conseiller Communautaire suppléant est Xavier BELLAMY**

**Ils siègeront afin de représenter la commune au Conseil de Communauté du SICOVAL.**

# République Française

## Mairie de Clermont le Fort

### **4. Délibération concernant l'approbation de l'arrêté préfectoral portant règlement d'office du Budget Primitif de 2015.**

Christian HUGUES donne lecture du rapport de la chambre des Comptes (*document à votre disposition en Mairie*).

Il indique que la Chambre Régionale des Comptes de Midi-Pyrénées a apporté des modifications sur les seuls investissements, dans le respect du cadre réglementaire encadrant son analyse du budget, à savoir la seule prise en compte des dépenses relatives à des opérations engagées ou exécutées ou présentant un caractère d'urgence.

Dans ce cadre et au titre des dépenses, la Chambre Régionale des Comptes a réduit l'enveloppe des investissements de 75 234 €, permettant ainsi de diminuer également le virement émanant de la section de fonctionnement de 71 258 €.

Au titre des recettes, les magistrats revoient à la baisse la section de fonctionnement (-10 859€ au titre des dotations et participations) et la section d'investissement (+1 232€ pour les dotations te fonds propres et - 5 208€ pour les subventions d'équipement).

En conclusion, il indique la Chambre Régionale des Comptes propose au préfet de la Haute-Garonne de régler et rendre exécutoire le budget primitif de l'exercice 2015 de notre commune avec un budget s'équilibrant comme suit :

> Section de fonctionnement : Dépenses totales (325 325€) et Recettes totales (385 724€).

> Section d'investissement : Dépenses totales (272 515€) et Recettes totales (272 515€).

Il est ensuite procédé au vote pour l'approbation :

POUR : 10

CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 5

L'arrêté préfectoral est adopté.

Christian HUGUES précise que ce vote permet au conseil municipal de reprendre en main la gestion des finances communales.

# République Française

## Mairie de Clermont le Fort

### 5. Questions Diverses

- ❖ Xavier BELLAMY a été contacté par des habitants du quartier Marquemale pour mettre en place un arrêt supplémentaire dans leur quartier concernant la ligne de transport scolaire qui dessert le lycée de Pins Justaret. La demande est en cours.
- ❖ Xavier BELLAMY rappelle que certains parents ont souhaité que leurs enfants de moins de 3 ans (2 ans 9 mois minimum) soit accepté à l'école maternelle. 7 enfants sont concernés sur les 3 communes et seront accueillis à la rentrée 2015.
- ❖ Gérard BOUDON demande pourquoi il n'a pas été délibéré en séance sur les indemnités des élus, et sur la désignation des délégués aux syndicats. Christian HUGUES précise que ce dossier sera traité au cours d'un prochain conseil municipal.
- ❖ Gérard BOUDON demande où en est le plan de circulation de la Riverotte. Jean Pierre LAGUENS précise qu'un plan de circulation sera mis en place de façon expérimentale au cours de l'été, à la demande des riverains et en concertation avec les autres parties prenantes (Sicoval, Gendarmerie, Services Départementaux d'Incendie et de Secours).
- ❖ Gérard BOUDON rappelle qu'a été annoncée dans les médias la naissance de la Réserve Confluence-Garonne-Ariège.
- ❖ Gérard BOUDON précise qu'il a envoyé un mail à l'ensemble des élus pour lister les endroits nécessitant un élagage aux abords des lignes EDF. Il relance les conseillers municipaux pour obtenir leurs avis.
- ❖ Leanne PITCHFORD demande qu'elle a été le temps de travail de la Chambre Régionale des Comptes de Midi-Pyrénées pour traiter le dossier de la commune de Clermont-le-Fort et qui a supporté le coût induit. Christian HUGUES estime le temps de travail à hauteur de trois jours et indique que le financement a été assuré par l'État.
- ❖ Jean-Pierre LAGUENS rappelle qu'il serait nécessaire de nettoyer les abords de l'entrée du Ramier.
- ❖ Jean-Pierre LAGUENS ouvre la discussion sur le bail qui arrive à terme avec un agriculteur travaillant sur le quartier de La Riverotte. Il propose de signer avec lui un commodat (bail annuel moins contraignant pour la commune).

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée et la parole est donnée au public.

La séance est levée à 22 heures 20.